

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 82

chargée de l'examen du postulat de Kovaliv Léonie et crts - Pour une campagne de sensibilisation à la précarité et aux addictions, afin de pacifier l'espace public par la solidarité

Présidence :	M. Mountazar JAFFAR (soc.)
Membres présents :	Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS (soc.) ; M. Louis DANA (rempl. M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Salomé MORAND (Les Verts) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Léonie KOVALIV (EàG).
Membres excusés :	Mme Diane WILD (PLR) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC).
Représentante de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, municipale en charge de SPORTS ET COHESION SOCIALE
Invité-e-s :	M. Olivier CRUCHON, chef du service de l'inclusion et des actions sociales de proximité Mme Salomé DONZALLAZ, responsable du dispositif addictions
Notes de séances	M. Mathieu CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 05.06.2026

Début et fin de la séance : - Début et fin de la séance : 10h15 à 10h44

Discussion générale

La postulante rappelle que sa proposition ne vise pas à se substituer au travail des travailleurs et travailleuses sociales (TS) ni à celui de la police, dont elle salue l'expertise, mais à étudier l'opportunité de proposer des formations et des points d'information afin de développer une meilleure politique de vivre ensemble dans la Ville. Une commissaire précise le contexte : une précarité visible en rue, souvent mal comprise quant à ses causes et à la détresse qu'elle engendre. Il s'agirait de sensibiliser et d'inclure plus adéquatement les acteurs urbains — passant·e·s, commerçant·e·s, restaurateur·trice·s — notamment face aux situations de décompensation psychologique, en leur expliquant les outils mobilisables.

Plusieurs commissaires accueillent favorablement la volonté de créer du dialogue entre les populations qui coexistent dans l'espace public et se disent, par principe, favorables à la sensibilisation, pour autant que chaque partie soit invitée à s'impliquer. L'aspect volontaire de

Conseil communal de Lausanne

la démarche est relevé positivement, y compris par des commissaires plus réservé·e·s sur le fond.

Plusieurs réserves sont toutefois exprimées. Un commissaire juge réductrice la mention, dans le postulat, d'une approche uniquement sécuritaire de la Ville, alors qu'une large variété d'acteurs s'investit quotidiennement sur ces questions. Une commissaire n'est pas convaincue de l'opportunité d'allouer des moyens supplémentaires à la sensibilisation des commerçant·e·s et des habitant·e·s, estimant que ces moyens seraient plus utiles directement aux personnes en situation de précarité. Plusieurs commissaires considèrent par ailleurs que le postulat répartit de manière déséquilibrée la responsabilité entre les parties, et soulignent que les commerçant·e·s ont déjà développé leurs propres méthodes et outils ; il est proposé de les consulter sur l'utilité de dispositifs de sensibilisation. La question de la réceptivité et des capacités de compréhension des personnes les plus précarisées est également soulevée.

Un point d'attention transversal ressort des échanges : la nécessité de présenter explicitement la démarche comme un moyen supplémentaire, afin de ne pas faire craindre une diminution des ressources consacrées aux autres volets de la politique sociale. Plusieurs commissaires insistent sur le besoin de solutions concrètes — services à solliciter, outils à portée des habitant·e·s non professionnel·le·s — et privilégient les mesures favorisant l'action publique et la cohésion plutôt que la dénonciation ou la polarisation. Des précisions sont demandées sur les formes que prendrait la sensibilisation et sur les associations qui pourraient y être associées.

En réponse, la postulante précise qu'elle souhaite que les solutions de sensibilisation soient proposées par les personnes de terrain et adaptées par elles. Elle ne cherche pas à soustraire des moyens aux personnes précarisées mais à compléter le dispositif existant, sans exclure de travailler avec les populations concernées par la précarité. Elle cite l'exemple des barmans et barmaids, soumis aux injonctions de leur hiérarchie et à la présence de personnel de sécurité, contraints d'ajuster des comportements parfois contraires à leurs convictions.

Monsieur le chef du service de l'inclusion et des actions sociales de proximité indique que l'action sociale de rue répond déjà aux sollicitations des commerçant·e·s et restaurateur·trice·s, avec un suivi des institutions et des personnes concernées afin d'apporter une aide adaptée sur le long terme ; l'équipe d'intervention sociale de rue est identifiée et ses coordonnées sont diffusées. Il confirme la difficulté de sensibiliser les personnes consommatrices, dont les moments de réceptivité varient, tout en rappelant le travail de dialogue mené par les TS de rue. Il souligne l'implication de plusieurs partenaires — SystmD (paire-aidance), Mère Sofia avec Macadam, et l'équipe de rue du Relais — dont les dispositifs de réduction des risques (RDR) comportent déjà une large part de dialogue et de sensibilisation. Il confirme la possibilité d'envisager d'autres vecteurs de communication (messages portés par les TL ou la Fondation ABS sur sollicitation) et de proposer des modules à disposition des commerçant·e·s et restaurateur·trice·s. Il évoque la filière de la Riponne, en lien direct avec le service des addictions en rue du CHUV, qui vise à renforcer la coordination entre la RDR et le pilier thérapeutique. Il rappelle enfin que le SSL a déjà réalisé des brochures sur le surendettement et la précarité financière, et que des démarches de prévention analogues sont envisageables (par exemple en exposant les parcours de vie menant à la précarité). Il signale qu'un dépliant recensant l'ensemble des dispositifs et prestations existe pour les personnes en difficulté et pourrait être déployé plus largement.

Madame la responsable du dispositif addictions souligne que ce domaine exige des adaptations constantes et confirme l'importance de la transmission d'informations et de la conception de contenus destinés aux commerçant·e·s comme aux personnes concernées. Elle évoque la possibilité de créer des synergies, notamment des espaces de rencontre encore inexistants, et mentionne les collaborations déjà nouées avec la CoopPronto de Chauderon,

Le rapporteur : Mountazar Jaffar